

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **18 janvier 2010**

Décision n° **B-2010-1346**

commune (s) : Lyon 6°

objet : Revente, à la société Sollar, de l'immeuble situé 114, rue Bugeaud

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 11 janvier 2010

Compte-rendu affiché le : 19 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrrière (pouvoir à M. Sécheresse), Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : M. Vesco.

Bureau du 18 janvier 2010**Décision n° B-2010-1346**

commune (s) : Lyon 6°

objet : **Revente, à la société Sollar, de l'immeuble situé 114, rue Bugeaud**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 7 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté n° 2009-09-07-R-0276 en date du 7 septembre 2009, la Communauté urbaine a décidé d'exercer son droit de préemption dans le cadre de la vente d'un immeuble situé 114, rue Bugeaud à Lyon 6°.

Il s'agit :

- d'un immeuble à usage d'habitation et de local commercial, de six niveaux sur rez-de-chaussée et cave, comprenant 10 logements pour une superficie de 467 mètres carrés, ainsi qu'un local commercial d'une surface utile de 98 mètres carrés,
- d'une parcelle de terrain de 148 mètres carrés sur laquelle est édifié l'ensemble immobilier, cadastré sous le numéro 19 de la section BE.

Cette acquisition est réalisée pour le compte de la société Sollar, dont le programme consiste en la réhabilitation et la mise aux normes de sécurité de 8 logements en prêt locatif à usage social (PLUS), représentant une surface utile de 381,67 mètres carrés, et 2 logements en prêt locatif aidé d'insertion (PLAI), pour une surface utile de 100,83 mètres carrés, soit une surface utile totale de 482,50 mètres carrés.

Aux termes de la promesse d'achat qui est soumise au Bureau, la Communauté urbaine céderait à la société Sollar, lorsqu'elle en sera devenue propriétaire, l'immeuble ci-dessus désigné pour un montant de 1 060 000 €, plus une commission de 40 000 € TTC, soit un montant total de 1 100 000 € TTC, conformément à l'avis de France domaine ;

Vu ladite promesse d'achat ;

DECIDE

1° - Approuve la cession, à la société Sollar, d'un immeuble situé 114, rue Bugeaud à Lyon 6°.

2° - Autorise monsieur le président à signer tous les documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

3° - Le montant de 1 100 000 €, résultant de cette cession ainsi que les frais inhérents à cette transaction feront l'objet d'une inscription en recettes au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 458 200 - fonction 824 - opération n° 1748.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 19 janvier 2010.